



## SOIXANTE-QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE

9-13 OCTOBRE 2023

### NOTE D'INFORMATION

#### ORGANISATION DE LA RÉUNION

##### Date, heure et lieu

1. La soixante-quatorzième session du Comité exécutif se tiendra en personne. Elle aura lieu dans la salle de conférence XIX du Palais des Nations, à partir de 10 heures (heure d'Europe centrale) le lundi 9 octobre 2023 et se terminera le vendredi 13 octobre 2023.

2. Les séances du matin se tiendront de 10h00 à 13h00 (heure d'Europe centrale) et les séances de l'après-midi se dérouleront de 15h00 à 18h00 (heure d'Europe centrale). Pour une utilisation judicieuse du temps imparti et des services d'interprétation et de gestion de conférence, les réunions démarreront exactement aux heures indiquées. Les délégations sont donc priées d'être ponctuelles.

##### Mise à jour sur la COVID-19

3. Bien que les mesures de protection de COVID-19 aient été levées au Palais des Nations, l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) demande à tous les membres des délégations de s'abstenir d'entrer dans le Palais des Nations en cas de symptômes de type COVID.

##### Disposition des sièges

4. La disposition des sièges suivra le protocole de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Macédoine du Nord a été tirée au sort parmi les États membres des Nations Unies pour occuper le premier siège lors de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Par conséquent, la Macédoine du Nord occupera également le premier siège à la soixante-quatorzième session du Comité exécutif. Ensuite suivront les autres États membres du Comité exécutif, puis les États non-membres et les autres observateurs. Les États membres disposeront de deux sièges au pupitre et de deux sièges derrière, tandis qu'il sera attribué aux observateurs un siège au pupitre et un siège derrière. La disposition des sièges suivra l'ordre alphabétique anglais.

#### ENREGISTREMENT ET ACCÈS AU PALAIS DES NATIONS

5. Les participants sont priés de s'inscrire auprès du Secrétariat au plus tard le **vendredi 15 septembre 2023**. Pour ce faire, une note verbale contenant les noms et titres exacts de tous les membres de la délégation, classés par ordre hiérarchique, doit être envoyée au Secrétariat : [hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org). Les notes verbales doivent être envoyées dans l'une des deux langues de travail, à savoir en anglais ou en français. L'inscription auprès du Secrétariat de l'ExCom est essentielle pour la préparation en temps utile de la liste provisoire des participants et des autres dispositions nécessaires.

##### Comment obtenir un badge d'identification de l'ONUG

6. Pour les délégations en visite, les demandes d'inscription doivent être faites en ligne via le système UNOG Indico, sur la page d'inscription du Comité exécutif : <http://reg.unog.ch/e/excom2023>.

7. Eu égard à l'enregistrement sur Indico, veuillez noter que la même adresse e-mail ne peut être utilisée pour enregistrer plusieurs personnes. Pour des raisons de compatibilité avec le système, veuillez utiliser le navigateur Firefox ou Chrome pour vous enregistrer dans Indico.

8. Veuillez noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, un nouveau système de badge électronique de l'ONUG sera mis en place. Les participants à la conférence recevront un badge électronique avec leur photo, un code QR et le nom et la date de la conférence. Un badge électronique sera envoyé à chaque participant au Comité exécutif par e-mail une fois son inscription approuvée par le HCR dans Indico. Les badges électroniques peuvent être téléchargés sur n'importe quel appareil mobile ou imprimés et présentés lors de l'entrée au Palais des Nations.

9. Veuillez noter que des travaux extérieurs à la porte Pregny devraient débuter le lundi 2 octobre 2023. Néanmoins, les délégués basés à Genève et déjà en possession d'un badge d'identification de l'ONUG pourront utiliser les tourniquets à la porte Pregny afin d'accéder au Palais des Nations. Cependant, tous les délégués en visite qui sont en possession d'un badge électronique Indico et qui entreront au Palais des Nations à pied devront emprunter la porte de la Paix, près des drapeaux. L'accès des véhicules se poursuivra par la porte Pregny conformément à la pratique établie (par exemple avec la vignette ONUG ou autorisation temporaire).

10. Les participants ayant besoin d'assistance, en raison de leur handicap, pour entrer dans le bâtiment, s'asseoir ou accomplir toute autre formalité, sont priés de le mentionner dans le formulaire d'inscription Indico prévu à cet effet, et s'adresser au Secrétariat de l'ExCom à [hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org).

### Organisations non gouvernementales

11. Les organisations non gouvernementales (ONG) sont priées de s'enregistrer en envoyant une lettre d'accréditation au Service du partenariat et de la coordination du HCR ([partnership@unhcr.org](mailto:partnership@unhcr.org)) au plus tard le **vendredi 15 septembre 2023**. Il est demandé aux ONG de limiter la taille de leurs délégations en raison des contraintes liées à la capacité des sièges.

12. Les délégations d'ONG enregistrées qui prévoient de participer et qui ne sont pas en possession d'un badge d'identification de l'ONUG doivent également s'inscrire sur Indico (<http://reg.unog.ch/e/excom2023>), en suivant les instructions ci-dessus.

### MODALITÉS ET PRISE DE PAROLE

#### Liste des orateurs au débat général

13. La liste des orateurs pour le débat général sera ouverte le **lundi 11 septembre 2023**. La demande de temps de parole se fait par courriel adressé à [hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org), avec la mention « Liste des orateurs » et le nom du pays/de l'organisation en objet, en indiquant le nom, titre et rang exact de l'orateur. Veuillez noter que le fait de s'inscrire par note verbale pour l'événement ne constitue pas une demande de temps de parole. De plus amples informations sur la liste des orateurs et d'autres dispositions connexes seront communiquées aux délégations en temps utile.

### Interprétation et déclarations

14. Des services d'interprétation seront fournis dans les six langues officielles des Nations Unies que sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Nous vous rappelons qu'une vitesse normale doit être maintenue lors des déclarations. Les déclarations seront également sous-titrées.

15. Les déclarations sont limitées à 5 minutes ou moins. Un État/organisation s'exprimant au nom d'un groupe établi d'États ou d'un groupe d'organisations se verra aussi accorder 5 minutes. Le temps peut être réduit en fonction du nombre d'orateurs et du calcul du temps disponible. Les délégations seront informées en cas de modification de la limite de temps.

16. Les délégations sont priées d'envoyer un exemplaire de leurs déclarations à [hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org) avant l'examen de chaque point de l'ordre du jour, afin de faciliter le travail des interprètes. Il est rappelé aux délégations que l'envoi de copies de déclarations ne constitue pas une demande de parole.

### STATUT D'OBSERVATEUR POUR LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU COMITÉ PERMANENT 2023-2024

17. Le statut d'observateur pour le Comité permanent doit être renouvelé chaque année. Les États souhaitant être admis comme observateurs au Comité permanent, et prendre part à ses réunions de la soixante-quinzième session d'**octobre 2023 à octobre 2024**, doivent envoyer leurs demandes par note verbale au Secrétariat du Comité exécutif ([hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org)), avec en objet la mention « demande de statut d'observateur » et le nom du pays concerné. Les demandes reçues à la date du **vendredi 6 octobre 2023** seront annoncées à la soixante-quatorzième session, au point concerné de l'ordre du jour, et consignées dans le rapport de la session.

### DOCUMENTATION

#### Liste des participants

18. Une liste provisoire des participants sera publiée le **jeudi 5 octobre 2023** à la fermeture des bureaux. Toute modification à cette liste doit être communiquée au Secrétariat au plus tard le **mercredi 11 octobre 2023** à la fermeture des bureaux. La liste finale des participants sera publiée le **vendredi 13 octobre 2023**.



# UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

## Comptes rendus analytiques

19. Conformément à la résolution 3415 (XXX) de l'Assemblée générale, les comptes rendus analytiques des réunions des organismes des Nations Unies sont publiés sous leur forme définitive. Ils seront préparés par des rédacteurs des Nations Unies et publiés dès que possible après chaque séance. Toutes les corrections seront publiées dans un seul rectificatif après la session. La procédure à suivre pour apporter des corrections est indiquée à la première page du compte rendu analytique.

## Documents officiels

20. Les documents de la session sont disponibles sur le site <http://www.unhcr.org/fr/excom2023>. Les participants doivent apporter leurs propres exemplaires de ces documents à la réunion.

21. Les documents de la série A/AC.96/xx seront également publiés dans le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc) à <http://documents.un.org>.

## MISES À JOUR

22. De plus amples informations, y compris des indications détaillées sur la liste des orateurs pour le débat général, seront disponibles sur la [page web](#) de la session. Veuillez la consulter régulièrement pour les mises à jour.